

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JANVIER 2011

Présents : Mesdames VERCRUYSSÉ CORDIER THOMAS et Messieurs COLLETTE POULAIN BARRUET MESSIO LAURENT PARROT MELO LEHMANN TOFFIN WRZOCHOL

Secrétaire de séance : Madame Odile CORDIER.

Ordre du jour :

- Lecture du compte rendu de la séance précédente.
- Nouveau choix de banque.
- Avenir des peupliers rue Désiré Eve.

Informations diverses :

- Résultats thermographie des bâtiments publics.

Monsieur MOREL (URCPIE DE PICARDIE) présente un rapport de son étude de thermographie infrarouge en vue d'améliorer l'économie d'énergie sur les différents bâtiments communaux.

Lecture est faite du compte rendu de la séance précédente, celui-ci est adopté à l'unanimité.

NOUVEAU CHOIX DE BANQUE :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la date de la réunion a été avancée pour le choix de la banque concernant le prêt de 225 000 €. En effet, Monsieur COLLETTE a eu connaissance d'un taux plus avantageux à la banque populaire qu'à la caisse d'épargne.

Il propose aujourd'hui de revenir sur la précédente décision car la banque populaire propose aujourd'hui un taux fixe de 3,02% sur 15 ans avec échéance trimestrielle (4 677 €) sans frais de dossier, cependant la décision doit intervenir à la banque pour le 17 janvier 2011.

Vote pour : 12

Abstention : 1 (Monsieur PARROT)

PEUPLIERS RUE D.EVE :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal des inquiétudes de certains riverains (pétition reçue en mairie) concernant la hauteur des peupliers sur la parcelle communale située à l'angle de la rue du Marais et la rue Désiré Eve.

Un professionnel est venu et propose pour éviter tout danger, d'abattre gratuitement les arbres et de récupérer en échange les troncs (22 peupliers soit 80 à 100 stères de bois), l'élagage reviendrait trop cher et de toute façon le problème se reproduirait après la repousse.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de s'exprimer sur ce sujet, il est donc voté :

- de faire couper les arbres compte tenu le danger qu'ils représentent : oui à l'unanimité.
- De charger l'entreprise DUPRIEZ d'Avilly St Léonard d'effectuer les travaux.

Monsieur PARROT signale qu'il s'abstient sur le choix de l'entreprise car il estime ne pas avoir assez d'élément pour décider.

Madame VERCRUYSSSE lui demande quel élément supplémentaire souhaite t il avoir ?

Monsieur PARROT maintien qu'il n'a pas assez d'élément sans argumenter.

- De replanter d'autres arbres à l'automne 2011 : oui à l'unanimité.

Monsieur LAURENT attire l'attention sur le fait que ces arbres se trouvent en terrain humide et absorbent l'eau. ; qu'il ne faudrait pas attendre pour en replanter et être vigilant sur le choix de ceux-ci.

INFORMATIONS DIVERSES :

Monsieur COLLETTE signale qu'il a reçu ce matin deux représentants de la SICAE afin de faire le point sur notre contrat et notamment le nombre d'interventions annuelles réalisées.

Ils ont proposé du matériel économiseur d'énergie qui diminuerait de 30% la puissance de l'éclairage public durant une partie de la nuit et par conséquent une baisse de la facture, l'acquisition revient entre 3 et 5000 € par poste électrique (6 seraient concernés).

Il est signalé que l'assemblée générale du voyage immobile se tiendra le 14 janvier prochain.

CCAS :

Madame VERCRUYSSSE signale que le spectacle de Noël s'est très bien passé, elle remercie les élus qui ont prêté main forte.

Pour donner réponse à Monsieur PARROT concernant le règlement intérieur du CCAS, Madame VERCRUYSSSE signale que la secrétaire s'est renseignée auprès de la Sous-Préfecture, le règlement intérieur n'est obligatoire et utile que pour les communes de plus de 3 500 habitants. Monsieur PARROT rétorque qu'il déplore le fait que celui-ci ait été égaré.

Monsieur LEHMANN signale que le poteau d'éclairage du passage piétons sur la RD 1017 paraît dangereux, Monsieur MESSIO répond qu'il n'était pas possible de le mettre ailleurs, que s'il avait été implanté plus loin il n'aurait pas été efficace mais qu'un îlot de protection est prévu autour.

Monsieur LEHMANN signale que la commission va revoir le projet d'acquisition de guirlandes de Noël pour renouveler certaines d'entre elles.

Monsieur PARROT demande à quelle date est prévue la prochaine réunion du conseil communautaire, la date n'étant pas encore connue en mairie, l'information pourra être obtenue sur le site de la CCPOH ou dans le journal de la CCPOH « notre pays ».

La séance est levée à 22 h 05.